



BULLETIN D'INSCRIPTION

Ref formation :

Dates :

Coût HT/pers. :

Coût HT total :

A retourner :

Par mail : sophie.coleil@creathes.com

Par courrier : CREATHES

Techn'hom - 5 rue Jacqueline Auriol, 90000 Belfort

PARTICIPANT(S) *(merci d'utiliser plusieurs bulletins si vous inscrivez plus de 2 personnes)*

① Mme M.

Nom / Prénom

Fonction

Tél. : E-mail :

② Mme M.

Nom / Prénom

Fonction

Tél. : E-mail :

SOCIETE

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Code NAF :

N°TVA : N°SIRET :

FACTURATION

Par défaut, la facture sera adressée à la société cliente.

Si la formation fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un organisme collecteur (OPCA), merci de remplir les champs ci-dessous :

Nom de l'OPCA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Contact OPCA :

N°adhérant : N°de dossier :

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom / Prénom

Fonction

Tél. : E-mail :

Date, signature et cachet de la société

Je déclare avoir pris connaissance des CGV figurant au verso de ce bulletin et en accepter sans réserve, ni restriction, toutes clauses.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation organisée par CREATHES implique l'adhésion pleine et entière de la société cliente aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf dérogation écrite et expresse de CREATHES.

INSCRIPTION

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit par la société cliente en utilisant le bulletin d'inscription.

Une convocation mentionnant l'adresse et les horaires de formation, est adressée par mail au responsable de l'inscription et/ou aux participants dans les deux semaines qui précèdent le début de la formation.

Un plan d'accès ainsi que la liste des hôtels situés à proximité des locaux de CREATHES sont également fournis.

CONVENTION DE FORMATION

L'organisme de formation CREATHES est enregistré sous le numéro 43 90 00568 90 auprès du Préfet de la région Franche-Comté.

Toute inscription est suivie de l'établissement d'une convention de formation entre CREATHES et votre société.

TARIFS

Tous nos prix sont stipulés hors taxes et sont valables pour l'année calendaire en cours, sous réserve d'une modification tarifaire.

Ils couvrent les frais pédagogiques, les frais de pause et la documentation (papier ou support électronique) remise aux participants. Il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR UN OPCA

En cas de financement par un organisme collecteur (OPCA), il appartient à la société cliente de faire la demande de prise en charge et de s'assurer de son acceptation par l'organisme désigné par elle sur le bulletin d'inscription, avant le démarrage de la formation.

En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'OPCA, CREATHES facturera directement la société cliente, à l'issue de la formation.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix de la formation est payable en totalité, sans escompte, 30 jours net date de facturation. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées :

Par chèque bancaire à l'ordre de CREATHES, adressé à :
CREATHES - 5 rue Jacqueline Auriol 90000 Belfort

Par virement bancaire :
Crédit Mutuel
Titulaire du compte : CREATHES
Domiciliation : Valdoie (90300)
RIB : 10278 07013 00020598901 75
IBAN : FR76 1027 8070 1300 0205 9890 175
BIC : CMCIFR2A

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, conformément à l'Article L 441-6 du code de commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement, selon l'Article 121 de la loi n°2012-387.

ANNULATION

Toute annulation, pour être effective devra être notifiée par écrit.

Toute annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant le démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation. Les frais d'annulation ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue.

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise.

Si le nombre de stagiaire inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique, CREATHES se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler tout stage et en informe la société cliente au plus tard 10 jours ouvrés avant le démarrage de la session.